

Monsieur.

Le Cap^{ne} Schrieck ayant esté commis par son
Altesse lors de la reddition du fort de Spinda
Commandant d'iceluy et continué iusques icy en
cette charge, s'y est tellement acquité de son
devoir que ie m'ose faire fort que l'Etat
ne scauroit tirer de meilleur service de qui que
ce soit que de luy. C'est pourquoy ie vous fais
ce mot expres pour vous supplier de vouloir
interposer pres de Sad. Alt.^e vos bons offices
à cette fin qu'Elle ne trouue pas seulement
aggreable de laisser durant cette campagne la
compagnie dud. Cap^{ne} en sa presente garnison aud^t
fort, mais aussy à luy le commandement susmentionné
deu mesmes qu'il s'y est tenu iusques à l'heure
si assidu & attaché qu'il n'en a bougé en seul
iour, vous assurant que ie prendray vne part
tresparticuliere à l'obligation qu'en cette occasion
led^t Cap^{ne} Schrieck vous en aura, et demeureray
inviolablement

Monsieur

Vostre tres humble
& oblige seruiteur.
Henrij Comte
De Nassau

A Hulst le 12^{me} May
1646. J.

Faint, illegible handwritten text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

